

Informations diverses et variées

Travaux sur les maisons d’habitation : Toutes les informations utiles peuvent vous être communiquées en mairie qui dispose des formulaires administratifs selon le type de travaux.

Logements : Les passoires thermiques les moins bien isolées ne peuvent plus être mise en location. Depuis le 1^{er} janvier 2025, il est interdit de mettre en location des logements étiquetés G sur le diagnostic de performance énergétique. Cette interdiction de location s’applique aux contrats de location signés à partir du début de l’année 2025. Ces logements sont considérés comme non décents.

Transports scolaires : La mairie de Chatelus le Marcheix recherche un(e) accompagnateur (trice) de transport scolaire pour assurer la sécurité des jeunes élèves pendant leur trajet entre leur domicile et l’école. C’est un contrat à durée déterminée pour l’année 2025-2026. Pour plus de renseignements, n’hésitez pas à contacter la mairie de Chatelus le Marcheix.

ETAT CIVIL :

Toutes nos condoléances aux familles et amis de Monique Tarnaud, René Aubert, Bernard Bigey, Jeanne Lepetit, Raymonde Lafrançaise, Lysiane Lerousseaud

INFOS PRATIQUES

Horaires d’ouverture de la Mairie :

lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Contact : 05 55 64 31 40

mairie.saintgoussaud@wanadoo.fr

Numéros utiles :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Médecin de garde : 05 55 41 82 02

Pharmacie de garde : 32 37 (accessible 24/24)

Préfecture (N°unique des services de l’Etat) :

05 55 51 59 00

Déchetterie (Evolis 23) : 05 55 89 86 00

ou 05 55 89 86 06 (info déchets)

le.gonsaldien@orange.fr ou Le Gonsaldien, Mairie - 23430 Saint-Goussaud

Le Gonsaldien est un journal communal pour les Gonsaldiens écrit par des Gonsaldiens !

Le Gonsaldien

Bulletin d’information de la commune de Saint-Goussaud

Janvier 2025

EDITORIAL

Madame, Monsieur

L’année 2024 s’est terminée dans de grandes difficultés à l’international comme au national.

Je souhaite que 2025 se déroule plus sereinement dans tous les domaines.

En ce début d’année, je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, arrivés au cours de l’année 2024 et à ceux qui vont arriver en 2025. Bienvenue chez vous !!

Après quelques mois d’interruption, le gonsaldien revient dans vos boîtes mail et postales. Il devient semestriel, vous y trouverez les informations habituelles. Merci à celles et ceux qui participent à sa réalisation.



En juin dernier nous avons eu le plaisir d’inaugurer le circuit « terraventura », jeu de piste avec énigmes, l’application est à télécharger sur votre téléphone portable. Il a été réalisé et mis en place en partenariat avec l’office de tourisme de notre communauté de communes.

Les travaux de rénovation de nos bâtiments se poursuivent, après nos deux gîtes, nous avons obtenu les subventions nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments qui abritent le restaurant et les logements. Les portes et fenêtres ont été changées, il reste quelques travaux de couverture et de peintures extérieures et un sérieux rafraichissement intérieur du logement actuellement vide. Nous espérons pouvoir le remettre à la location en cours d’année. Les huisseries de la mairie seront repeintes cet été, les intempéries ont eu raison des peintures.

Le plan de gestion de la forêt communale arrive à échéance cette année. C’est un plan sur 20 ans, réalisé conjointement entre la commune et l’ONF. Vous serez tenus au courant de son évolution dans les comptes-rendus de conseil municipal et dans ces pages.

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui participent à la vie de notre commune, dont les associations et les nombreux bénévoles qui mettent en place des animations tout au long de l’année.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2025 en excellente santé entourés de vos familles et amis.

La maire

Equipe rédactionnelle :

Sophie SIMON, Coralie BALES, Marie BECHET, Patrick DOURDY, Micheline PLAIS-GUETANT, BECK Jean-Luc

Rétrospective de l'année 2024

Opération pneus : 1,56 tonnes de pneus VL et 1,36 tonnes de pneus poids lourds ont été collectés à Saint - Goussaud pour un montant de 1870,51 euros



18 mai : l'Association «Dessine-moi un mouton au pays des eaux vives » a organisé et animé la fête de la Pentecôte à Saint - Goussaud.

Les exposants et participants ont bravé la pluie et animé le village toute la journée : brocante, vide grenier, exposition de voitures anciennes, marché de producteurs de la région, trail nature de 12 kms, animation musicale avec le chansonnier Jean François Julien, buvette, restauration rapide, tête de veau et fraise de veau, jeux pour enfants.

L'évènement musical prévu pour la soirée a été reporté suite au mauvais temps et a eu lieu le 26 octobre à la salle polyvalente de Bénévent l'Abbaye.

Suite à cette première festivité qui s'est bien déroulée, plusieurs Gonsaldiens ont souhaité qu'il y ait une continuité. Ceux-ci ont décidé de créer une nouvelle association qui sera intitulée « l'amicale gonsaldienne ».

L'inscription en sous-préfecture d'Aubusson est en cours.

8 juin : Un concert de musique vocale dans l'église de Saint -Goussaud (trois mini-chœurs : in Vico, Canthem et un trio d'Ambazac) a comblé les nombreuses personnes présentes.

12 juin : 8 membres de l'association « Nature et patrimoine » ont travaillé sur la commune de Saint -Goussaud sur un tronçon du parcours du rando-guide et terra aventura. Pendant ce temps, d'autres bénévoles ont débroussaillé le chemin de l'institutrice et le chemin qui mène à la loge de la Verdenne.

22 juin : Ouverture du circuit terra aventura. Pour l'année 2024, ce sont environ 15000 terra aventuriers qui seraient venus se promener à Saint-Goussaud. Un réel succès !

Nouveau chemin ouvert par Théo et Lionel de l'office de tourisme, René le cantonnier et l'Association Nature et Patrimoine dans les Monts d'Ambazac



Entretien pastoral du Puy des Roches

Monsieur Thomas Jouillat chargé de mission pour le CEN (conservatoire des espaces naturels) a engagé Monsieur Sylvain Morvan pour effectuer avec l'aide de son troupeau l'entretien naturel du site du Puy des Roches. Ces travaux sont financés par le FEDER et la région Nouvelle-Aquitaine. L'estive a débuté le 18 septembre 2024.

Les Cabres des Combes est le nom de l'exploitation de Mr Sylvain Morvan domicilié à St Léger La Montagne. Il est installé depuis 2019 et contribue à l'entretien de la tourbière des Dagues. C'est la première année qu'il conduit son troupeau sur ce site avec une bétailière pour une durée de 3 à 4 semaines.

Son troupeau est composé de 85 chèvres du Rove parées pour quelques-unes de clochettes, et de 15 brebis Manech à tête noire. La chèvre du Rove est une race caprine française originaire des Bouches du Rhône. Elle est reconnaissable à ses cornes de sections triangulaires et torsadées. La brebis manech à tête noire est un mouton cornu à laine blanche. Il a la tête et les pattes noires. Il est originaire des montagnes du pays Basque. Il est très rustique.

Avant son installation au Puy des Roches, le berger a aménagé un enclos, abrité par des arbres, avec des filets électriques mobiles sur batterie solaire. Le troupeau y est parqué pour la nuit sous la protection de deux chiens type « patou ». La journée, deux chiens de conduite encadrent le troupeau et aident le berger pour leurs déplacements.

Pour assurer la sécurité des promeneurs, le berger a installé des pancartes à divers endroits dans les chemins, pour expliquer le comportement à tenir lors de leur rencontre avec le troupeau et les chiens.

Mr Sylvain Morvan pratique l'Eco pâturage. C'est une alternative écologique aux engins mécaniques et aux produits chimiques. Il contribue à l'entretien d'espaces naturels par un troupeau. Il a pour avantages de favoriser la biodiversité, aider à la prévention des incendies, permet de garder des milieux ouverts, lutter contre l'enfrichement, contenir la prolifération des espèces végétales invasives ou indésirables.

Le troupeau ne mange pas les fougères mais les piétine. Celles-ci repoussent moins vite. Lors de sa dernière semaine au Puy des Roches, le berger a fait paître son troupeau à la tourbière du Fieux.

Sa saison pour l'éco-pâturage commence dès qu'il fait beau : avril jusqu'au 30 octobre ou mi-novembre, selon les températures. L'année 2024 ayant été pluvieuse au printemps, il a démarré plus tard. Le reste de l'année le troupeau demeure à l'exploitation.

Espérons que pour les années à venir nous puissions encore rencontrer Mr Morvan lors de l'estive , entendre le son des clochettes du troupeau , et une météo plus clémente pour les recevoir au Puy des Roches.



Des gonsaldiens à la une: M.et Mme PITAVAL

Le renouveau de l'étang des Gabiaux

L'étang des Gabiaux, d'environ 4 hectares, est le plus grand et un des plus beaux étangs de notre commune. Il figure déjà sur la carte de Cassini du XVIII ème siècle et a d'abord alimenté un moulin avant d'être utilisé dans les années 2000 pour la pisciculture associée à un restaurant qui était apprécié. Cette belle propriété vient une nouvelle fois de changer de propriétaires. Ce beau site va revivre avec d'autres projets en perspectives.

Sandra et Frédéric Pitaval et leur fille Mélisande se sont installés au moulin des Gabiaux en 2024. Ils viennent de Suisse et plus précisément de Lausanne.

Frédéric est spécialisé dans les Sciences de l'environnement, l'Aquaculture, l'assainissement des eaux et la gestion environnementale.

Sandra se reconvertit en tant que relaxologue (spécialiste en méthodes de relaxation), notamment afin d'accompagner des groupes ou des personnes en situation de stress ou de burn out. Mélisande étudie au collège de Bénévent. Frédéric et Sandra viennent chercher dans notre petite commune un environnement naturel préservé et une autonomie qui leur manquaient à Lausanne.

La SCEA Les Gabiaux (Société Civile d'Exploitation Agricole) prévue en agroforesterie, maraîchage et petit élevage, a déjà été enregistrée.

Frédéric et Sandra envisagent de faire d'importants travaux d'isolation et d'aménagement dans le bâtiment principal situé au-dessus de l'ancien moulin qu'ils habitent afin de l'utiliser comme gîte et chambres d'hôtes pour accueillir des vacanciers ; ceux ci auront la chance de pouvoir se ressourcer dans un cadre exceptionnel et aussi de bénéficier des connaissances et de l'expérience de Sandra pour retrouver calme et détente. Frédéric a aussi enregistré à Saint Goussaud, un bureau d'ingénierie conseil (ICEAU France) pour le traitement des eaux usées (privées, communales, industrielles ou agricoles).

Il semblerait que notre petite commune dont la population ne cessait de diminuer, enregistre ces dernières années l'installation de nouveaux habitants, jeunes, actifs, entreprenants et souvent concernés par la transition écologique et l'activité associative. Nous devons tous nous en réjouir, la diversité de ses habitants est toujours bénéfique à un territoire, tout comme l'est, la biodiversité dans la nature. Souhaitons à nos sympathiques nouveaux voisins, la bienvenue dans notre commune et la réussite dans leurs projets tant professionnels que personnels.



Sandra et Frédéric Pitaval



Le moulin et le futur gîte

13 juillet : 4ème édition de la journée de partage et rencontre organisée par la commune. Lors de cette journée, les habitants du village se sont retrouvés dans la cour de la mairie pour partager l'apéritif offert par la commune et dans la salle des fêtes, pour déguster le repas proposé par la Lanterne réservé quelques jours avant. S'en est suivie une animation : une projection de diverses photos : il fallait les identifier et les localiser. Chaque hameau a été représenté.

le 21 août : Balade accompagnée et commentée par Nature et Patrimoine sur le circuit du Randoguide.

13 décembre : marché de Noël à la Lanterne : 14 exposants étaient présents. La convivialité était au rendez-vous.

15 décembre : repas des aînés organisé par la municipalité. 46 Gonsaldiens ont pu partager un moment chaleureux à la Lanterne et déguster un excellent repas copieux et très apprécié.

35 colis ont été distribués pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer.



La SCIC La Lanterne a organisé de nombreux ateliers et activités durant l'année : atelier masque, atelier Fanzine, vélo (apprendre à les réparer), atelier numérique, goûters contés, sophrologie, goûter jeux, cuisine et autres.

Remerciements à tous les bénévoles : La municipalité tient à leur adresser ses plus sincères remerciements pour leur engagement et dévouement au sein des diverses associations de notre commune. Grace à leur travail, de nombreuses initiatives voient le jour et apportent un soutien inestimable à notre communauté. Tout ce qu'ils font a un impact positif sur la vie de chacun.

Obtention de la nationalité française : 2 administrés de la commune ont obtenu la nationalité française : M. Nicolas Bechet du Fieux et M. Robert Johnson de Séjoux.

Travaux effectués aux gîtes : Changement des sols des chambres des gîtes.

Bilan des gîtes de France : En 2024, environ 293 nuitées pour les 2 gîtes pour un chiffre d'affaires de 10.943 euros.

Les Etangs de Saint Goussaud

En consultant le site web « Géoportail », on peut dénombrer à Saint-Goussaud huit étangs. Juridiquement un plan d’eau sera qualifié d’étang si sa surface en eau est supérieure à 1000 m2. En deçà, on parle de mare. Les étangs situés sur notre commune sont de petites dimensions avec des surfaces allant de 1200m2 à presque 4 hectares.

En consultant la plus ancienne carte topographique complète de la France qui est la carte de Cassini (levée entre 1760 et 1789), on ne voit pas d’étang à Saint-Goussaud mais trois moulins : un au Fieux, un à Roche et un au sud de Millemillanges. C’est à ces emplacements que seront créés ultérieurement 3 étangs qui sont présents sur le cadastre napoléonien (1839). En effet, les moulins alimentés par l’eau d’un étang reçoivent un approvisionnement en eau continu et puissant qui permet un meilleur fonctionnement que ceux alimentés par l’eau d’un ruisseau.

D’autres étangs, comme le fut l’étang des Gabiaux pendant quelques années, servaient à la production piscicole et la pêche. Dans les années 70 et plus récemment, de nombreux petits étangs furent créés par des particuliers pour leurs loisirs ce qui est le cas pour les autres étangs de Saint-Goussaud. Les étangs situés entre Bossabut et le Fieux sont récents, celui des Lauges a été créé en 1992 ; celui du Puy Bourdier a été créé en 1997.

De nos jours, les autorisations de construire un étang sont accordées de plus en plus difficilement pour des raisons principalement écologiques. De plus gérer un étang est techniquement difficile, réglementairement très contraignant et onéreux.

Posséder un étang oblige le propriétaire à respecter certaines lois : entretenir son bien, vérifier régulièrement le bon fonctionnement des ouvrages de vidange, réaliser des modifications éventuellement nécessaires, effectuer des vidanges régulières. Le code civil précise qu’il ne faut pas assécher ni inonder les propriétés situées en aval. Le code de l’environnement dit que le propriétaire devra contrôler les espèces présentes en luttant contre la propagation de celles dites invasives. Il dit également que les étangs installés en barrage de cours d’eau doivent maintenir en tout temps un débit minimum dans le cours d’eau en aval. Difficile à respecter en période de sécheresse. Les eaux restituées au cours d’eau le seront dans un état de salubrité, de pureté et de température proche de celui du cours d’eau naturel. Le respect de cette réglementation est contrôlé par les agents de la « police de l’eau ».

L’association « Sources et rivières du Limousin », membre du comité national de l’eau, alerte depuis de nombreuses années les pouvoirs publics des effets néfastes des étangs en Limousin. 20 000 étangs ont été recensés dans le Limousin dont 6 000 en Creuse. En mars 2024, l’association a fait l’état des lieux du ruisseau du Rivalier qui traverse notre commune. Voici ce qu’on peut lire dans le compte-rendu de la visite sur le terrain : *"L’étang de 1200m2 qui alimentait le bief du moulin du Fieux est très peu profond et très envasé (50 cm de vase pour 40 cm d’eau), ne possède ni moine, ni dérivation, ni bassin de décantation. La digue fuit en rive gauche. Il crée une rupture de continuité".*

Pour l’étang de Friolouse : *"Un petit canal aménagé de 420 m sur la rive droite du ruisseau de la Vergne alimente un étang de 5700 m2. Un système d’évacuation des eaux de fond est présent mais l’étang ne possède ni dérivation, ni bassin de décantation".*

Combien d’étangs sont ainsi en complète infraction des règlements actuels et parfois même directement en barrage d’un cours d’eau ? En l’absence de dérivation comme c’est le cas pour les deux étangs cités plus haut, ils modifient la morphologie et la circulation de l’eau. La continuité écologique de la rivière est alors interrompue et ils empêchent les truites et autres salmonidés de circuler sur leurs lieux d’habitat, d’alimentation et de reproduction.

Les étangs sont source de quiétude et ont un pouvoir apaisant. Ils sont des milieux propices à la biodiversité. Les propriétaires devraient également veiller à ce que les poissons puissent circuler facilement dans les cours d’eau et veiller à que leur étang n’inonde pas les parcelles situées en aval, créant ainsi des désagréments aux propriétaires des parcelles agricoles. Respect de l’environnement et respect des voisins devrait être leur devise !



Etang des Lauges